

## PolyPhoto : Mandat 2019-2020

En tant que comité de l'AEP, Poly-Photo doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, Poly-Photo doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2019.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont Sébastien Cadorette, directeur, et Annie Rochette, trésorière. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

### *Mission pour 2019-2020*

Poly-Photo est un comité de l'AEP qui invite tous les amateurs de photographie argentique et numérique à partager leur intérêt pour le domaine, s'impliquer dans la vie étudiante, développer leurs habiletés, transmettre leur expérience et participer à des concours de photo.

### *Activités prévues*

- Couvrir les activités de la vie étudiante de Polytechnique
- Offrir un cours de photo numérique à la session d'automne 2019
- Offrir un cours de développement argentique à la session d'hiver 2020
- Organiser un concours de photo à la session d'hiver 2020
- Archiver et numériser la vie étudiante de Polytechnique

### *Services offerts*

- Accommoder les besoins en photographie des comités de l'AEP
- Rendre accessible la chambre noire aux membres de l'AEP suivant la politique du comité \*
- Prêts d'appareils photographiques argentiques et numériques aux membres de l'AEP pour des activités ou des événements associés à l'école suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP

#### \* Politique d'utilisation de la chambre noire

Un membre de l'AEP extérieur à Poly-Photo doit être sous la supervision du responsable de la chambre noire (Gaspar Faure ou Catherine Duquette) ou d'un autre membre du comité ayant suivi la formation adéquate\*\* et jugé compétent et responsable par la direction (Sébastien Cadorette et Annie Rochette). Pour des raisons de sécurité, un membre de l'AEP ne faisant pas partie de Poly-Photo doit être accompagné à chaque visite et en tout temps.

La chambre noire n'est pas accessible aux non-membres de l'AEP (sauf étudiants des cycles supérieurs et certificats).

\*\* Formation adéquate signifie avoir suivi le cours de photographie argentique offert à chaque mandat, ou une formation informelle donnée par un membre qualifié du comité lors d'utilisation personnelles. Ledit membre doit être capable d'utiliser la chambre noire et ses équipements seuls ainsi qu'être capable de disposer des produits chimiques en toute sécurité et dans les réceptacles adéquats.